

Ferti'Run

RÈGLEMENT COURSE VIRTUELLE

Les associations Ferti 971 et Collectif BAMP organisent l'opération « Ferti'Run ». Cette mobilisation n'est pas une compétition sportive mais un événement solidaire visant à informer, à sensibiliser, et à lutter contre l'infertilité qui touche aujourd'hui plus de 3,3 millions de personnes en France.

Née en Guadeloupe en 2025, portée par l'association FERTI 971 et avec le concours du collectif BAMP, cette initiative souhaite désormais s'ouvrir à l'échelle nationale afin de toucher un public plus large. Pour cela, les deux associations unissent leurs forces et proposent cette course sous un format « virtuel » en France métropolitaine et DOM (chaque participant réalise, depuis le lieu de son choix la distance qu'il désire),

Ce document vous exposera les modalités et règles à suivre dans le cadre de la course virtuelle. En vous inscrivant à la course, vous acceptez le règlement mis en place.

ARTICLE 1 : MODALITES

- Date : du 14 novembre 2026 à 8h au 27 novembre 2026 à minuit (Heures hexagonales)
- Distances: libre
- Lieu : territoire nationale (Hexagone et territoires d'outre-mer)
- Objectif : action solidaire à effectuer en courant, en marchant ou à vélo

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION GRAND PUBLIC

Tous les acteurs de cet événement s'engagent sur la page internet : <https://fertirun.fr/>

Les inscriptions sont ouvertes à partir du lundi 6 Juillet à 8h et cela jusqu'au jeudi 26 novembre 2026 à minuit.

Le tarif de l'engagement est de 5,99€ (dont 0,99€ sont reversés à la plateforme le-sportif.com pour couvrir les frais de gestion). L'intégralité des engagements (5€ /coureur + les dons potentiels) seront reversés aux associations Ferti 971 et Collectif BAMP à part égale.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs. Un document est mis à la disposition des personnes concernées lors de l'inscription. Cette autorisation devra être remplie et remise durant cette étape.

⚠ Attention : tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de bonne conduite disponible sur le site internet de l'opération.

A l'issue de leur inscription, les participants ont la possibilité de télécharger leur dossard attestant de leur mobilisation.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'INSCRIPTION ENTREPRISES

L'entreprise s'engage à inscrire au minimum 10 collaborateurs.

Les inscriptions sont gérées par un « référent entreprise ». C'est lui qui enregistre les acteurs de l'événement sur une page dédiée mise en place par [le-Sportif.com](https://le-sportif.com) et dont l'URL et les codes d'accès sont transmis. Le référent a également la possibilité, via cette interface, d'inviter les collaborateurs de l'entreprise à participer au challenge.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du lundi 6 Juillet à 8h et cela jusqu'au jeudi 26 novembre 2026 à minuit.

Le tarif de l'engagement est de :

- 6€ par entreprise (intégralement reversés à la plateforme le-sportif.com pour couvrir les frais de gestion)
- 10,90€ par collaborateur (dont 0,90€ sont reversés à la plateforme le-sportif.com pour couvrir les frais de gestion).

L'intégralité des engagements (10€/coureur + les dons potentiels) seront reversés aux associations Ferti 971 et Collectif BAMP à part égale.

A l'issue de l'opération, les associations Ferti 971 et Collectif BAMP facturent à chaque entreprise les frais d'inscription et transmettent les reçus fiscaux correspondants.

⚠ Attention : tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de bonne conduite disponible sur le site internet de l'opération.

A l'issue de leur inscription, les participants ont la possibilité de télécharger leur dossard attestant de leur mobilisation.

ARTICLE 4 : ASSURANCE

Tous les engagés déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Ce n'est pas une compétition, c'est une opération solidaire et tous les participants participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage. L'activité physique demande un entraînement adapté et tous les participants doivent être en capacité physique de pouvoir réaliser la distance choisie.

En s'inscrivant à cet événement les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association « Fert''Run », organisatrice de l'événement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes les blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de l'opération.

ARTICLE 5 : ANNULATION

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la date ou d'annuler l'évènement sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation du préjudice.

En cas d'annulation, les frais d'inscription (5€) seront reversés à l'association.

ARTICLE 6 : DROIT À L'IMAGE

UTILISATION D'IMAGE :

Tous les participants autorisent les organisateurs de l'opération « Ferti'Run » ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation (réseaux sociaux par exemple), sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL :

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants et de faire appel à la générosité de ces derniers. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données pour la gestion des newsletters. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par email à l'adresse contact@fertirun.fr ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à « Association FERTI 971, Centre médical les Acacias, 97122 Baie-Mahault » ou « Association Collectif BAMP, 3 rue Germain Lecourtois, 14920 Mathieu ». Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

ARTICLE 7 : PROGRAMME

Le participant réalise la distance qu'il souhaite en courant, en marchant ou à vélo.

ARTICLE 8 : ENGAGEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et de la charte de bonne conduite, et qu'il s'engage à respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.